

DOCUMENT 1 : La construction des catégories socioprofessionnelles

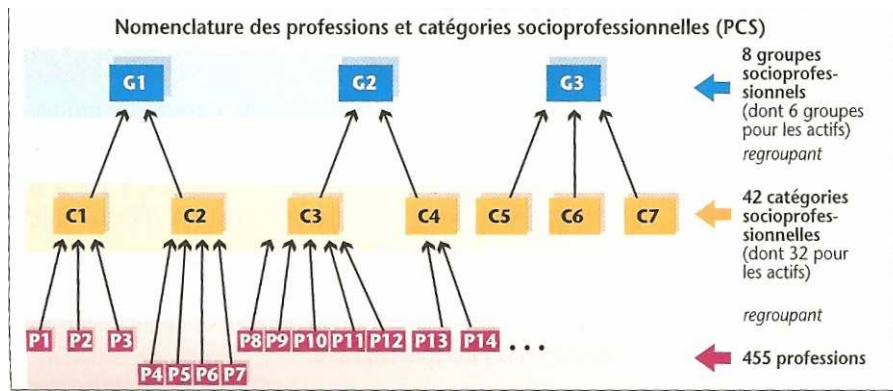
- La définition des PCS a pour objet de classer l'ensemble de la population en un nombre restreint de catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale.
- Comment classer les professions ? Divers classements, mis au point au fil du temps, se sont succédé. Reprenant ce long héritage, l'institut national de la statistique (INSEE) a construit une grille (ou nomenclature) unique, qui regroupe des professions jugées proches, à trois niveaux emboîtés, selon le schéma ci-dessous. En pratique, le sigle CSP (catégories socio-professionnelles) désigne indifféremment les groupes, c'est-à-dire la division en huit grands ensembles, ou les catégories, division plus précise en 42 ensembles. Le sigle PCS (professions et catégories socioprofessionnelles), apparu en 1980, désigne uniquement la nomenclature. L'idée est que, au sein de chaque groupe ou catégorie, on doit trouver des personnes ayant une certaine « homogénéité sociale », c'est-à-dire avoir des comportements, des opinions, des modes de vie communs.

En simplifiant, les groupes 1, 2 et la catégorie 31 de la grille (voir document 6) sont composés d'indépendants, les autres de salariés. Les indépendants se distinguent principalement selon leur secteur d'activité, puis par la taille de l'entreprise. Les salariés se distinguent d'abord par le niveau de qualification de leur emploi élevé (3), moyen (4), faible (5 et 6); puis selon qu'ils appartiennent au secteur privé ou au secteur public et le type d'activité (agricole, industrielle, artisanale, commerciale, de bureau). Ainsi, un dépanneur d'ascenseur est un salarié (il est donc dans les groupes 3, 4, 5 ou 6), occupe un emploi assez peu qualifié (donc 5 ou 6), de type artisanal (donc dans le groupe 6, car les artisans salariés sont classés dans le groupe 6). Il a besoin d'une certaine qualification : c'est donc un ouvrier qualifié. Comme cette grille résulte d'une longue tradition et qu'elle combine plusieurs critères de classement, elle est passablement complexe et les principes de classement souffrent nombreuses exceptions.

Les critères de classement sont donc :

- l'activité professionnelle (le métier) est le point de départ.
- Le statut : position juridique (salarié ou indépendant)
- La qualification
- Le niveau hiérarchique
- L'importance de l'entreprise (nb de salariée et / ou CA, taille...)
- Le secteur d'activité
- Le secteur public / secteur privé

Nathan, 2008



Note : actuellement, il y a 486 professions recensées par l'Insee

- 1) Sur quelle base la nomenclature des PCS classe-t-elle les individus ?
- 2) Quels sont les critères de classement utilisés pour construire la grille des PCS ?
- 3) Comment justifier que des personnes ayant des professions proches ont souvent des comportements sociaux proches ?

DOCUMENT 2 : La grille des catégories socioprofessionnelles

Répondre aux questions à partir du tableau suivant :

- 1) Quelle est la part des ouvriers dans la population totale en 2005 ?
- 2) Quel est le groupe socioprofessionnel d'actifs le plus nombreux en 2005 ?
- 3) Quelles sont dans ce tableau les deux groupes d'inactifs ?
- 4) Quel est le point commun entre les membres des groupes « agriculteurs exploitants » et « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » ?
- 5) Qu'est-ce qui différencie les membres des 3 catégories du groupe des agriculteurs exploitants ?
- 6) Comment est constitué le groupe des inactifs ayant déjà travaillé ?
- 7) Parmi les deux derniers groupes, il y a une catégorie incluant des actifs... laquelle ?

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle [1]



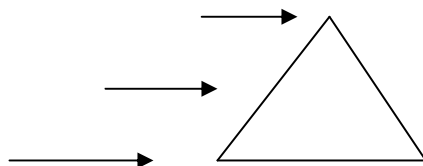
Catégorie socioprofessionnelle (PCS)	2004			2005			Part des femmes 2005
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Agriculteurs exploitants	1,8	0,8	1,4	1,9	0,7	1,3	30,1
Agriculteurs sur petite exploitation	0,7	0,4	0,6	0,8	0,3	0,6	31,0
Agriculteurs sur moyenne exploitation	0,4	0,2	0,3	0,4	0,2	0,3	34,9
Agriculteurs sur grande exploitation	0,7	0,2	0,5	0,7	0,2	0,4	25,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,6	1,8	3,0	4,6	1,8	3,2	29,3
Artisans	2,3	0,7	1,4	2,4	0,7	1,5	23,6
Commerçants et assimilés	1,7	1,0	1,3	1,8	1,0	1,4	37,9
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0,6	0,1	0,3	0,4	0,1	0,3	16,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,1	5,1	7,6	10,2	5,4	7,8	35,9
Professions libérales	0,9	0,5	0,7	0,9	0,5	0,7	38,1
Cadres de la fonction publique	0,9	0,5	0,7	1,0	0,5	0,8	37,5
Professeurs, professions scientifiques	1,4	1,5	1,5	1,4	1,5	1,5	52,5
Professions de l'information, des arts et des spectacles	0,6	0,4	0,5	0,6	0,5	0,5	45,2
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	2,6	1,6	2,1	2,7	1,7	2,2	39,5
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	3,7	0,6	2,1	3,6	0,7	2,1	16,6
Professions intermédiaires	13,3	11,4	12,2	13,1	11,3	12,0	48,5
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	1,1	2,2	1,7	1,2	2,2	1,7	67,2
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	1,2	3,4	2,3	1,1	3,5	2,3	77,5
Clergé, religieux	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	0,9	1,0	0,9	0,9	1,0	0,9	55,2
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	3,9	4,0	3,9	3,6	3,8	3,7	53,6
Techniciens	3,9	0,6	2,2	4,1	0,5	2,2	12,6
Contremaîtres, agents de maîtrise	2,3	0,2	1,2	2,2	0,3	1,2	11,3
Employés	7,8	23,6	16,0	7,9	23,8	16,1	76,8
Employés civils et agents de service de la fonction publique	2,3	7,0	4,7	2,2	6,9	4,6	77,4
Policiers et militaires	2,0	0,2	1,1	2,0	0,2	1,1	11,2
Employés administratifs d'entreprise	1,3	6,3	3,9	1,4	6,3	3,9	83,0
Employés de commerce	1,2	3,7	2,5	1,2	3,8	2,5	77,1
Personnels des services directs aux particuliers	1,0	6,4	3,8	1,1	6,6	4,0	87,1
Ouvriers (y compris agricoles)	23,4	5,5	14,1	22,9	5,0	13,7	19,3
Ouvriers qualifiés de type industriel	5,3	1,0	3,1	5,2	0,9	3,0	16,0
Ouvriers qualifiés de type artisanal	6,1	0,6	3,2	6,0	0,5	3,2	8,4
Chauffeurs	2,7	0,2	1,4	2,6	0,2	1,4	7,2
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	2,0	0,3	1,1	1,9	0,2	1,0	12,0
Ouvriers non qualifiés de type industriel	3,9	1,8	2,8	3,8	1,9	2,8	35,0
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	2,5	1,2	1,8	2,6	1,0	1,7	29,0
Ouvriers agricoles	0,9	0,4	0,7	0,8	0,3	0,6	31,8
Inactifs ayant déjà travaillé	26,5	33,8	30,2	27,0	33,6	30,2	57,5
Anciens agriculteurs exploitants	2,0	2,4	2,2	2,0	2,3	2,1	56,0
Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprises	2,7	2,3	2,5	2,8	2,3	2,5	47,5
Anciens cadres	4,0	1,8	2,8	4,1	1,9	2,9	33,0
Anciennes professions intermédiaires	5,3	4,8	5,0	5,3	5,0	5,1	50,7
Anciens employés	2,7	15,2	9,2	2,7	15,0	9,1	85,7
Anciens ouvriers (y compris agricoles)	9,8	7,3	8,5	10,1	7,1	8,5	43,2
Autres sans activité professionnelle	12,5	17,9	15,2	12,3	18,0	15,3	61,4
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	53,8
Élèves ou étudiants	10,2	9,9	10,0	10,1	9,9	10,0	51,4
Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans	1,2	3,2	2,2	1,1	3,2	2,2	76,2
Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans ou plus	0,2	3,9	2,1	0,2	4,0	2,2	94,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	52,0

* Résultats en moyenne annuelle en France métropolitaine.

Source : TEF 2006, Insee, p 37. Les 8 groupes sont ici présentés avec les catégories les constituants.

EXERCICES D'APPLICATION

- 8) Nommez quels sont les six grands groupes d'actifs
- 9) Classez les du groupe le plus nombreux au groupe le moins nombreux
- 10) Attribuer à chaque niveau hiérarchique le terme correspondant : profession, groupe, catégorie.



11) Classez les professions suivantes dans leurs groupes socioprofessionnels :

- un enseignant de sciences économiques et sociales
- un artisan
- une secrétaire dans une maison d'édition
- un agriculteur à son compte
- un médecin - un taxi salarié
- une caissière - un ouvrier agricole